



PYRÉNÉES DE CIRQUE

1er APPEL À CANDIDATURES **Chemins de création**

**Résidences itinérantes de création
dédiées aux formes contemporaines
des arts du cirque sur le massif pyrénéen
2012-2014**

1

Pyrénées de cirque est un Projet européen qui a pour finalité d'encourager la création et la diffusion du Cirque contemporain sur l'ensemble des régions transfrontalières des Pyrénées, à travers des actions basées sur la circulation des artistes et des œuvres en favorisant le plus possible leur mise en relation avec programmateurs et public(s).

Chemins de création, l'un des dispositifs de Pyrénées de cirque, est un réseau transpyrénéen de lieux de création qui se sont réunis afin de favoriser le développement de la création de cirque contemporain sur l'espace transfrontalier. Pour cela, un fond de mutualisé pour la création a été mis en place entre les partenaires.

À travers **Chemins de création**, les partenaires de Pyrénées de cirque souhaitent :

- Augmenter les possibilités de diffusion et promotion des spectacles de cirque tout au long des différentes phases de création, de la genèse d'un projet jusqu'à sa diffusion.
- Offrir aux compagnies la possibilité de travailler leurs créations sur d'autres territoires afin d'être en contact le plus tôt possible avec différents réseaux de diffusion et différents publics.
- Amplifier le champ d'action des compagnies de cirque afin que leur territoire d'ancrage acquière une dimension transfrontalière.
- Contribuer à la création de spectacles de cirque contemporain destinés à la diffusion, pouvant être présentés dans différentes configurations et souhaitant s'exporter à l'international.

Dans le cadre de ce 1^{er} appel à projet, Pyrénées de cirque accompagnera des projets d'artistes ou collectifs émergents (modalité A) et des projets d'artistes ou collectifs consolidés (modalité B).

Ce soutien se concrétisera à travers la cession d'espaces pour la création, un accompagnement (artistique, technique et/ou de gestion) adapté aux besoins du projet ainsi qu'un soutien financier à la création.

A NOTER : les équipes artistiques sélectionnées s'engagent à respecter la législation du travail en vigueur, notamment en prévoyant des cachets de répétition pour les artistes salariés.

➤ **Modalité A: soutien à la création de spectacles de cirque d'artistes ou de collectifs émergents.**

Destinataires:

Cette modalité s'adresse à tout **artiste ou collectif professionnel émergent** ayant un projet de création d'un spectacle de cirque contemporain correspondant aux critères suivants :

- Le terme émergent se réfère à un artiste ou collectif qui n'a pas encore créé de spectacle long ayant été diffusé.
- Appartenir à la zone géographique correspondant à la Catalogne, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Aragon, Euskadi, Navarre et, plus largement, à l'espace transfrontalier France-Espagne¹ (c'est-à-dire vivre ou avoir le siège de la compagnie sur ce territoire).
- Avoir un projet artistique inédit d'une durée minimum de 30 minutes (si le projet est destiné à être présenté dans la rue) ou de 50 minutes (si le projet est destiné à être présenté en salle) avec un calendrier de création et de production défini.

2

Soutien de Pyrénées de cirque au projet retenu:

- Cession d'espaces de résidences de création.
- Une bourse de création d'un montant variable entre 2.000 et 5.000 € TTC destinée à couvrir des dépenses liées à la production du spectacle.
- Accompagnement des équipes retenues dans leur processus de création : soutien administratif, en communication, etc. (un référent par projet sera désigné)

Engagements de l'artiste ou collectif retenu :

- En fonction de l'avancée du projet, la compagnie s'engage à présenter une étape de travail lors de chacune de ses résidences.
- La compagnie s'engage à participer à la dynamique du/des espace(s) où elle sera en résidence : rencontre avec différents publics (médiation culturelle), présentations, etc.
- La compagnie justifiera le montant de l'aide perçue à travers une facture et devra également présenter les copies des justificatifs des dépenses effectuées avec cette aide (salaires de répétition, direction artistique et autres dépenses de la création).
- Elle devra obligatoirement réaliser des résidences au minimum dans deux espaces différents du territoire.
- Si l'organisateur le souhaite, la compagnie s'engage à participer à un ou plusieurs événements du projet Pyrénées de cirque : « Animahu » (Aragon), « Jacetania Circus » (Aragon), « Caravanes de Cirques » (Midi-Pyrénées), Festival « Más difícil todavía » (Navarre), « Zirkualde » (Bilbao), « Kaldearte » (Vitoria-Gasteiz), « Les Fêtes européennes » (Ax-les-Thermes), programmation annuelle de Harri Xuri (Pays Basque – Aquitaine) ... Cette participation sera rémunérée sur la base du tarif décidé à la signature de la convention.

¹ Espagne: Gipuzkoa, Navarre, Huesca, Lleida, Girona, Barcelona, Tarragona, Zaragoza, La Rioja, Bizkaia et Álava / France : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Tarn, Tarn et Garonne, Gers et Landes.

➤ **Modalité B: soutien à la création de spectacles de cirque d'artistes ou de collectifs consolidés.**

Destinataires:

Cette modalité s'adresse à tout **artiste ou collectif professionnel consolidé** ayant un projet de création d'un spectacle de cirque contemporain correspondant aux critères suivants :

- Le terme consolidé se réfère à un artiste ou collectif ayant déjà créé au moins 1 spectacle ayant été présenté dans les circuits de diffusion.
- Appartenir à la zone géographique correspondant à la Catalogne, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Aragon, Euskadi, Navarre et, plus largement, à l'espace transfrontalier France-Espagne² (c'est-à-dire vivre ou avoir le siège de la compagnie sur ce territoire).
- Avoir un projet artistique inédit d'une durée minimum de 30 minutes (si le projet est destiné à être présenté dans la rue) ou de 50 minutes (si le projet est destiné à être présenté en salle) avec un calendrier de création et de production défini.

Soutien de Pyrénées de cirque au projet retenu:

- Cession d'espaces de résidences de création.
- Une bourse de création d'un montant variable entre 5.000 et 10.000 € TTC destinée à couvrir des dépenses liées à la production du spectacle.
- Accompagnement des équipes retenues dans leur processus de création : soutien administratif, en communication, etc. (un référent par projet sera désigné)

Engagements de l'artiste ou collectif retenu :

- En fonction de l'avancée du projet, la compagnie s'engage à présenter une étape de travail lors de chacune de ses résidences.
- La compagnie s'engage à participer à la dynamique du/des espace(s) où elle sera en résidence : rencontre avec différents publics (médiation culturelle), présentations etc.
- Une des équipes sélectionnée par cet appel à projets sera choisie, sur projet, pour mener un travail de workshop en Navarre pour des artistes professionnels. Ce travail sera ensuite programmé l'été 2013 lors du festival « Más difícil todavía » en Navarre.
- La compagnie justifiera le montant de l'aide perçue à travers une facture et devra également présenter les copies des justificatifs des dépenses effectuées avec cette aide (salaires de répétition, direction artistique et autres dépenses de la création)
- Elle devra obligatoirement réaliser des résidences au minimum dans deux espaces différents du territoire.
- Si l'organisateur le souhaite, la compagnie s'engage à participer à un ou plusieurs événements du projet Pyrénées de cirque : « Animahu » (Aragon), « Jacetania Circus » (Aragon), « Caravanes de Cirques » (Midi-Pyrénées), Festival « Más difícil todavía » (Navarre), « Zirkualde » (Bilbao), « Kaldearte » (Vitoria-Gasteiz), « Les Fêtes européennes » (Ax-les-Thermes), programmation annuelle de Harri Xuri (Pays Basque – Aquitaine) ... Cette participation sera rémunérée sur la base du tarif décidé à la signature de la convention.

² Espagne: Gipuzkoa, Navarra, Huesca, Lleida, Girona, Barcelona, Tarragona, Zaragoza, La Rioja, Bizkaia et Álava / France : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Tarn, Tarn et Garonne, Gers et Landes.

Les partenaires de Pyrénées de Cirque participant à l'action :

- **Aquitaine:** Fabrique des Arts de la rue Harri Xuri (Louhossoa - 64)
Association Lacaze aux sottises (Orion - 64)
- **Midi-Pyrénées:** La Grainerie, Balma (Toulouse - 31).
Ax-Animation, Ax-les-Thermes (Ariège - 09)
La Fabrique, Université Toulouse-Le Mirail (Toulouse - 31)
- **Euskadi** *Association Koblakari (Bilbao)*
- **Navarre** Quiero teatro (Pamplona) / workshop

Le partenaire associé à Pyrénées de Cirque pour l'action :

- **Catalogne:** La Central del Circ (Barcelone)
(en lien avec le projet eurorégional Process()s)

Le comité de sélection sera composé des représentants des partenaires du projet Pyrénées de cirque et d'un représentant du projet Process()s. L'évaluation des projets prendra en compte :

- L'adéquation du projet à la modalité choisie
- La qualité artistique et l'aspect innovateur du projet
- L'importance des disciplines circassiennes
- Le temps consacré à la création,
- Le calendrier de création, avec une priorité aux créations s'achevant en juin 2013
- La direction artistique (regard extérieur, metteur en scène)
- La volonté d'utiliser les ressources de Pyrénées de cirque (réseau d'espaces de création, projection sur le territoire etc.).
- Les perspectives de développement du projet (gestion et diffusion de la création).
- L'adaptabilité du projet aux différents publics du territoire transfrontalier (notamment le fait qu'il y ait peu ou pas de texte parlé).
- La viabilité de la fiche technique pour les tournées.

Calendrier

- Délai pour la réception des projets : **15 mai 2012 dernier délai.**
- Décision: **début juin 2012**
Des réunions d'informations pourront être proposées aux équipes artistiques candidates afin de rassembler plus d'éléments en vue de la décision finale.
- Les compagnies ou artistes sélectionnés signeront une convention avec l'un des partenaires de « Pyrénées de cirque » qui définira le soutien au projet et les engagements de chacun des partenaires.
- Les **résidences** de création devront se dérouler entre **juillet 2012 et juin 2014**, avec une priorité aux créations qui s'achèveront en juin 2013.
Les besoins techniques et logistiques, le calendrier d'accueil par les lieux de résidences et le suivi de la création par le comité de sélection seront évalués lors de réunions bipartites avec les équipes sélectionnées.
- Le workshop organisé en Navarre s'achèvera à **l'été 2013** pour diffusion lors du Festival « **Mas difícil todavía** ».



Les artistes ou compagnies candidats devront :

1. Envoyer par **courrier électronique** à **harrixuri@yahoo.fr**
 - a. Le formulaire de candidature, complété dans l'une des langues officielles de l'espace pyrénéen (basque, castillan, catalan, français)
A télécharger sur le site de « Pyrénées de cirque » (www.circqueo.eu) ainsi que sur les sites des divers partenaires de Pyrénées de cirque
 - b. Tout autre élément complémentaire qui puisse aider à la sélection (images ou écrits illustrant le travail de la compagnie et le projet présenté).

Attention: Le courrier électronique de la candidature ne pourra dépasser 3MB.

2. S'assurer par un appel téléphonique de la bonne réception du dossier.

5

Contact pour l'appel à projets:

Harri Xuri – SIVOM Artzamendi

Aurélie Pousset et Filgi Clavierie

Salle culturelle

64250 Louhossoa

Tel.: +33 (0) 5 59 55 58 43 / harrixuri@yahoo.fr

Partenaires du projet « Pyrénées de cirque »

Animahu (Huesca-Aragon) / **Ax Animation** (Ax-les-Thermes-Ariège)

CIAM-UTM (Toulouse-Midi-Pyrénées) / **FEFPAC** (Oricain – Navarra)

Flik Flak (Vitoria-Gasteiz-Euskadi) / **Harri Xuri** (Louhossoa – Aquitaine)

Koblakari (Bilbao-Euskadi) / **La Grainerie** (Balma-Midi-Pyrénées)

Le Lido (Toulouse-Midi-Pyrénées) / **Mairie de Viana** (Navarra)

